

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Tarn

DE LA COMMUNE DE LAUTREC (Tarn)

Séance du 29 mars 2021

Nombre de membres

afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	19	18

L'an deux mille vingt et un
Et le vingt-neuf mars,
A 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des associations, sous la
présidence de Monsieur Thierry Daguzan, 1^{er} adjoint au maire

Date de la convocation
25 mars 2021

Présents : Mmes E. BARTHE - L. BONNASSIEUX – C. BERBIGIER – C. COUGNENC - M.N FOURES – F.
GOURLIN - A. TAILLANDIER -P. VARO - N. WOITIEZ et MM. G. BERTRAND – T. DAGUZAN - JL.
GUIPPAUD – B. LEVIANDIER - M. MASSIES –D. RAMUSCELLO – J. RIVEL -

Excusés : T. Plo qui donne pouvoir à T. Daguzan
Q. Vicente qui donne pouvoir à D. Ramuscello

Absent : T. Bardou

Secrétaire : P. Varo

o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o

ORDRE DU JOUR

Patrimoine

- signature de la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive de la
rue Obscure

Travaux

- requalification de la rue de Lengouzy : demande de subventions Etat, Région
- requalification de la rue de Lengouzy : demande de subvention au titre de la DSIL

Affaires générales

- convention d'occupation domaniale : BIRDZ – installation de répéteurs sur les supports d'éclairage public
et divers ouvrages – signature de la convention

Questions diverses

Nombre de membres		
afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	19	18

L'an deux mille vingt et un
Et le vingt-neuf mars,
A 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des associations, sous la présidence de Monsieur Thierry Daguzan, 1^{er} adjoint au maire

Objet de la délibération :

Signature de la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive de la rue Obscure

Présents : Mmes E. BARTHE - L. BONNASSIEUX – C. BERBIGIER – C. COUGNENC - M.N FOURES – F. GOURLIN - A. TAILLANDIER -P. VARO - N. WOITIEZ et MM. G. BERTRAND – T. DAGUZAN - JL. GUIPPAUD – B. LEVIANDIER - M. MASSIES –D. RAMUSCELLO – J. RIVEL -

Excusés : T. Plo qui donne pouvoir à T. Daguzan
Q. Vicente qui donne pouvoir à D. Ramuscello

Absent : T. Bardou

=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=

M. Thierry Daguzan informe les membres de l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'aménagement des anciens bâtiments Lacourt, route de Castres, le Préfet de Région, par un arrêté en date du 21 février 2020, a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive et en a confié la réalisation à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.
Le diagnostic est prévu le 12 avril prochain.

Un projet de convention pour la réalisation de ce diagnostic a été rédigé par l'INRAP et doit être validé par le conseil municipal, avant le démarrage de ce dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive de la rue Obscure,

- autorise le maire à signer cette convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Nombre de membres

afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	19	18

L'an deux mille vingt et un
Et le vingt-neuf mars,
A 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des associations, sous la
présidence de Monsieur Thierry Daguzan, 1^{er} adjoint au maire

**Objet de la
délibération :**

**Requalification de la
rue de Lengouzy :
demande de
subvention état -région**

Présents : Mmes E. BARTHE - L. BONNASSIEUX – C. BERBIGIER – C. COUGNENC -
M.N FOURES – F. GOURLIN - A. TAILLANDIER -P. VARO - N. WOITIEZ et MM. G.
BERTRAND – T. DAGUZAN - JL. GUIPPAUD – B. LEVIANDIER - M. MASSIES –D.
RAMUSCELLO – J. RIVEL -
Excusés : T. Plo qui donne pouvoir à T. Daguzan
Q. Vicente qui donne pouvoir à D. Ramuscello
Absent : T. Bardou

=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=

M. Thierry Daguzan rappelle au conseil municipal que la rue de Lengouzy est une
rue majeure du centre-bourg de Lautrec, autant en termes de circulation routière
que piétonne du fait de la présence de nombreux commerces.

Cette rue de Lengouzy, à la une voirie fortement dégradée, nécessite aujourd'hui
une requalification complète.

L'aménagement prévu aura pour objectif principal de faire de cette rue centrale et
incontournable, un lieu fonctionnel et sécurisé en donnant la priorité aux piétons, et
donner ainsi à la commune une image attractive, tout en respectant les prescriptions
prévues dans l'AVAP (valorisation de la richesse architecturale – aménagement
qualitatif de l'entrée du centre bourg – création d'espaces paysagers).

Ce projet peut être subventionné par l'Etat, la Région, et le Département.
Le plan de financement pourrait être le suivant :

Budget prévisionnel :

Travaux	:	392 000 € HT
Maîtrise d'œuvre 5%	:	19 600 € HT
Total opération	:	411 600€ HT

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Recettes	montant	%
Requalification Rue de Lengouzy	411 600.00€	Etat/ DSIL	164 640.00 €	40%
		Région Occitanie (Espaces Publics) <i>soit 25% d'une assiette plafonnée à 400 000 €</i>	100 000.00 €	24,30%
		Département du Tarn	64 621.20 €	15,70%
		<i>Sous-total aides publiques :</i>	<i>329 261.20 €</i>	<i>80%</i>
		Autofinancement Commune :	82 338,80 €	20%
TOTAL DÉPENSES	411 600.00€	TOTAL RECETTES	411 600.00 €	100%

Le maire-adjoint demande au conseil municipal de valider le projet en sa totalité, de valider le plan de financement et d'autoriser le maire à déposer les dossiers de subventions auprès des différents financeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet en sa totalité
- valide le plan de financement tel que présenté
- autorise le maire à déposer les dossiers de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

N° 2021/ 18

Tarn

DE LA COMMUNE DE LAUTREC (Tarn)

Séance du 29 mars 2021

Nombre de membres

afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	19	18

L'an deux mille vingt et un
Et le vingt-neuf mars,
A 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des associations, sous la
présidence de Monsieur Thierry Daguzan, 1^{er} adjoint au maire

**Objet de la
délibération :**

**Requalification de la
rue de Lengouzy :
demande de
subvention au titre de
la DISL 2021**

Présents : Mmes E. BARTHE - L. BONNASSIEUX – C. BERBIGIER – C. COUGNENC -
M.N FOURES – F. GOURLIN - A. TAILLANDIER -P. VARO - N. WOITIEZ et MM. G.
BERTRAND – T. DAGUZAN - JL. GUIPPAUD – B. LEVIANDIER - M. MASSIES –D.
RAMUSCELLO – J. RIVEL -

Excusés : T. Plo qui donne pouvoir à T. Daguzan

Q. Vicente qui donne pouvoir à D. Ramuscello

Absent : T. Bardou

=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=

M. Thierry Daguzan rappelle au conseil municipal que la rue de Lengouzy est une
rue majeure du centre-bourg de Lautrec, autant en termes de circulation routière
que piétonne du fait de la présence de nombreux commerces.

Cette rue de Lengouzy, à la une voirie fortement dégradée, nécessite aujourd'hui
une requalification complète.

L'aménagement prévu aura pour objectif principal de faire de cette rue centrale et
incontournable, un lieu fonctionnel et sécurisé en donnant la priorité aux piétons, et
donner ainsi à la commune une image attractive, tout en respectant les prescriptions
prévues dans l'AVAP (valorisation de la richesse architecturale – aménagement
qualitatif de l'entrée du centre bourg – création d'espaces paysagers).

Ce projet peut être subventionné par l'Etat, la Région, et le Département.
Le plan de financement pourrait être le suivant :

Budget prévisionnel :

Travaux	:	392 000 € HT
Maîtrise d'œuvre 5%	:	19 600 € HT
Total opération	:	411 600€ HT

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Recettes	montant	%
Requalification Rue de Lengouzy	411 600.00€	Etat/ DSIL	164 640.00 €	40%
		Région Occitanie (Espaces Publics) <i>soit 25% d'une assiette plafonnée à 400 000 €</i>	100 000.00 €	24.30%
		Département du Tarn	64 621.20 €	15.70%
		<i>Sous-total aides publiques :</i>	<i>329 261.20 €</i>	<i>80%</i>
		Autofinancement Commune :	82 338,80 €	20%
TOTAL DÉPENSES	411 600.00€	TOTAL RECETTES	411 600.00 €	100%

Le maire-adjoint demande au conseil municipal de valider le projet en sa totalité, de valider le plan de financement et d'autoriser le maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet en sa totalité
- valide le plan de financement tel que présenté
- autorise le maire à déposer le dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021

Conseil municipal du 29 mars 2021

Délib 2021 / 16 : signature de la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive de la rue Obscure

Délib 2021 / 17 : requalification de la rue de Lengouzy : demande de subventions Etat, Région

Délib 2021 / 18 : requalification de la rue de Lengouzy : demande de subvention au titre de la DSIL

Délib 2021 : délibération ajournée

convention d'occupation domaniale : BIRDZ – installation de répéteurs sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages – signature de la convention

